

FICHE DE POSTE

INTITULÉ DU POSTE :

**DIRECTEUR EN CHARGE DE LA POLICE MUNICIPALE
H/F**

✓ Poste permanent

FILIÈRE / CATÉGORIE / GRADE :

Police / B /

Chef de service de Police Municipale

Chef de service de police municipale principal de 2ème classe

Chef de service de police municipale principal de 1ère classe

DIRECTION DU CABINET

DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE

Positionnement hiérarchique :

Sous l'autorité du Directeur de Cabinet

MISSIONS PRINCIPALES DU POSTE

Diriger et coordonner l'action des services de police municipale de manière à assurer la tranquillité, la salubrité et la sécurité des personnes et des biens au sein d'une ville de 42 000 habitants, en expansion constante.

ACTIVITÉS/TÂCHES RELATIVES AU POSTE

- Participer à la conception et assurer la mise en œuvre des stratégies d'intervention de la police municipale avec une présence physique fréquente sur le terrain
- Exécuter les missions relevant de la compétence du Maire, en matière de prévention et de surveillance du bon ordre de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques
- Assurer l'exécution des arrêtés de police du maire
- Assurer l'encadrement des agents de la Direction de la police municipale dont il coordonne les activités ainsi que du centre de supervision urbain,
- Assurer la gestion budgétaire de la direction
- Diriger les missions opérationnelles dans le cadre des dispositions légales et réglementaires
- Piloter le partenariat avec les forces de la Direction Départementale de la Sécurité Publique sur le territoire municipal dans le cadre de la convention de coordination Police Municipale/Police Nationale
- Participer aux travaux du CLSPD et mettre en œuvre des actions de prévention
- Superviser la gestion de l'accueil des gens du voyage et des aires dédiées
- Gérer les relations de proximité avec la population et les commerçants
- Encadrer les policiers en cours d'armement de catégorie B1

RELATIONS DU POSTE

Relations internes : Le Maire, les élus, les services transversaux

Relations externes : la population, les acteurs locaux, les forces de sécurités de l'état...

COMPÉTENCES/APTITUDES

Savoirs :

- Maîtrise de la réglementation en vigueur.
- Habilitation au port d'arme de catégorie B1

Savoirs faire :

- Organisation, rigueur et méthode,
- Savoir faire preuve d'autorité et de charisme pour manager une équipe,
- Etre en capacité d'encadrer les policiers en cours d'armement de catégorie B1

Savoirs être :

- Esprit réactif,
- Diplomatie, aisance relationnelle,
- Respect de la déontologie, devoir de réserve et sens aigu du service public,
- Bonne condition physique.

DIPLÔMES ET EXPÉRIENCES REQUIS :

Diplôme de niveau III.
Maîtrise de la réglementation en vigueur.
Une expérience significative en collectivité territoriale sera fortement appréciée.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : Local de la Police Municipale, centre Ville de Gap

Travail en équipe : oui

Seul : non

Isolé : non

Matériel, moyens nécessaires : Centre de Supervision Urbain, armement catégorie B1 et D, véhicules

Tenue de service et/ou équipements de protection individuelle (EPI) : fourni

SPÉCIFICITÉ DU POSTE

Horaires réguliers : 35h

Préciser :

Horaires spécifiques (décalés, discontinus, en alternance...)

Préciser : horaires sont irréguliers avec des amplitudes variables en fonction des événements.

Travail de jour : oui

Travail de nuit :

Travail de week end : occasionnel

Astreintes :

Permis obligatoires : OUI

Habilitations/Autorisations obligatoires :

Préciser : B

Préciser :

AVANTAGES LIÉS AU POSTE

Rémunération : statutaire + régime indemnitaire + prime annuelle + participation employeur CNR + CNAS + Association du personnel

Voiture de fonction : mise à disposition

Logement de fonction : non

Autre :

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Cet emploi nécessite des déplacements sur la commune, une grande disponibilité car les horaires sont irréguliers avec des amplitudes variables en fonction des événements. Exercice soumis à des conditions réglementaires d'agrément délivré par le Préfet et par le Procureur de la République, d'assermentation délivrée par le tribunal d'instance, à conditions de formation initiale et continue.

Possibilité d'évolution en catégorie A en fonction de l'expansion de la Direction.

Date de clôture des candidatures : 20 septembre 2019

Poste à pourvoir au plus tôt

**Une lettre de motivation et un CV sont à adresser à Monsieur le Maire de la Ville de Gap,
Direction des Ressources Humaines - BP 92 - 05007 GAP Cedex**

www.ville-gap.fr